

## **COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois janvier deux mille vingt-six par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Étaient présents : 29 membres,

Mme ROYER,  
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU, M. COUTURE,  
M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. COURTOIS, M. CARREZ, Mme DANİ, M. PELLE, Mme BELLAL, Mme HOUDOT,  
M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA, M. RENÉ, Mme VALETTE, Mme PECOT, M. MONTEIRO,  
Mme VASQUEZ, Mme CALIANDRO-CHARLON, M. GRIGNON, Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET,  
M. BONIFACE

Excusé(s) :

Mme NOIRET donne pouvoir à M. COUTURE  
M. PEREZ donne pouvoir à Mme ROUSSELIN  
M. ROBLIN donne pouvoir à M. BERRUEZO  
Mme DAVID donne pouvoir à Mme MARETHEU  
M. MANET donne pouvoir à Mme BELLAL  
Mme ALLARD donne pouvoir à M. PELLE  
M. BAZIN donne pouvoir à Mme VALETTE  
M. DUBOIS donne pouvoir à Mme VASQUEZ  
Mme ANTUNES donne pouvoir à M. MOUGE  
M. DELEPLANQUE donne pouvoir à M. BONIFACE

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ambre DESCATEAUX

**Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :**

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention communale pour 4 classes autogérées et d'indemnités allouées aux enseignants pour l'année scolaire 2025-2026, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n°2 du lot 2 : mobiliers urbains plastiques (à mémoire de forme) du marché de mobiliers urbains pour voirie, année 2023-2024 (1 an reconductible 3 fois) - 2 lots, avec la société LE POTELET et autorisé Mme le Maire à signer l'avenant tel qu'annexé au rapport, par 39 voix pour,
- Pris acte de l'attribution des marchés de propreté urbaine et autorisé Mme le Maire à signer lesdits marchés ainsi que toutes pièces s'y rapportant, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires, assistance technique pour la restauration collective municipale, année 2024-2025 (1 an reconductible 3 fois) conclu avec la société DUPONT RESTAURATION et autorisé Mme le Maire à signer l'avenant tel qu'annexé au rapport, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, diverses actualisations concernant le Comité Social Territorial et la formation spécialisée communs à l'ensemble des agents de la Commune, du CCAS et de la Régie Personnalisée Autonome du Centre des Bords de Marne, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la mise en place d'un coffre-fort électronique et la mise en place de la dématérialisation des bulletins de salaire des agents municipaux et des élus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création, jusqu'au 31 décembre 2026, d'emplois non permanents, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



**Le Maire,**

**Christel ROYER**